

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 10
- votants 11
- absents 1
- exclus 0

Date de convocation :

11 septembre 2020

Date d'affichage :

14 septembre 2020

Objet

Désignation des délégués au SIVOM pour les compétences non communes avec la communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises. Aide à domicile.

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 septembre 2020 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, WINTERSTEIN Martine, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, BALLARIN Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel.

Absente avec procuration : ARIES Fabienne procuration à STRADERE Michèle

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au SIVOM du Haut Comminges pour les compétences non communes avec la Communauté de Communes (aide à domicile). Ces délégués doivent être différents des délégués de la Communauté de communes.

Délégués titulaires

- DELORT Thierry
- SALES André
- WINTERSTEIN Martine

Délégués suppléants

- MADET Michel
- MAURETTE Bernard
- BALLARIN Jacques

Cette délibération annule et remplace la délibération du 10 juillet 2020 202043.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens le 22 septembre 2020.

Fait à Barbazan, le 22 septembre 2020

Le Maire,



